

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JANVIER 2017**

**Délibération
n° 2017.01.64**

**Retrait de la
délibération
n° 306 relative à
la délégation du
droit de
préemption
urbain (DPU) sur
Angoulême**

LE DIX-NEUF JANVIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **13 janvier 2017**

Secrétaire de séance : Sabrina AFGOUN
Scrutateur : Jean-Luc VALANTIN

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danièle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danièle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Elisabeth LASBUGUES à Danièle CHAUVET, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Jean-Luc VALANTIN à Annette FEUILLADE-MASSON, Georges DUMET à Gérard ROY, Bernard CONTAMINE à Francis LAURENT, Philippe VERGNAUD à Vincent YOU,

Excusé(s) :

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DECHETS

Rapporteur : Vincent YOU

**RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 306 RELATIVE À LA DELEGATION DU DPU SUR
ANGOULEME**

Par délibération n° 306 du 6 octobre 2016, le conseil communautaire a adopté la modification n°1 à la convention relative à la délégation du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Angoulême.

La délibération intègre une cartographie faisant notamment apparaître le périmètre dans lequel le droit de préemption est délégué à l'EPF ainsi que la liste des parcelles figurant sur la cartographie. Si elles ne figurent pas sur la liste des parcelles, les parcelles CZ68, DK153 et DK154, situées en zone naturelles, apparaissent néanmoins sur la cartographie annexées à la délibération.

Or, l'article L211-1 du Code de l'urbanisme dispose que le droit de préemption ne peut être institué - donc délégué - que sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par un plan local d'urbanisme ou un plan d'occupation des sols.

Par un courrier du 14 décembre 2016, Monsieur le Préfet de la Charente a fait état du caractère illégal de la délibération n° 306 du conseil communautaire du 6 octobre 2016. Le droit de préemption urbain ne saurait être institué et délégué que sur les zones U et AU des PLU et non sur les zones naturelles.

Je vous propose donc :

DE RETIRER la délibération n° 306 du conseil communautaire du 6 octobre 2016 relative à la modification n° 1 de la délégation du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Angoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 janvier 2017

Affiché le :

24 janvier 2017